



Sort des biens à l'étranger suite à un divorce

Par **FAKIR Mehdi**, le **19/01/2017** à **23:40**

Bonsoir je suis propriétaire d'une maison au Maroc suite à une procédure de divorce mon épouse me demande la moitié et mon avocate idem, car on est marié sous le régime de la communauté de bien en France et que la maison au Maroc est à mon nom, il faut savoir que j'ai la double nationalité, je vous remercie par avance de vos réponses, cordialement.